

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
130^{EME} REUNION
29 MAI 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.(CXXX)
Original: Français

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 130^{EME} REUNION DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE (CPS)**

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 130^{ème} réunion, tenue le 29 mai 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA):

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport du Président de la Commission sur la situation en RCA [PSC/PR/2CXXX] et des communications de l'Envoyé spécial du Président de la Commission en République centrafricaine, des représentants du Gouvernement centrafricain, du Bureau de l'Organisation des Nations unies en Centrafrique (BONUCA), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ;
2. **Note avec satisfaction** les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain dans la promotion du dialogue, de la réconciliation nationale et de la paix. A cet égard, le Conseil **salue** la conclusion des travaux préparatoires du dialogue politique inclusif et **exhorte** toutes les parties concernées à participer à ce dialogue de façon constructive et dans un esprit de tolérance et de respect mutuel ;
3. **Se réjouit** de la signature, le 9 mai 2008, à Libreville, de l'Accord de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et rend hommage au Président El Hadj Omar Bongo Ondimba en sa qualité de Président du Comité ad hoc dans l'espace CEMAC sur les questions centrafricaines, pour ses efforts continus en faveur de la paix en RCA. A cet égard, le Conseil **exhorte** les signataires, y compris les parties aux précédents accords de Syrte du 2 février 2007, et de Birao du 13 avril 2007, à respecter les engagements pris ;
4. **Exprime sa reconnaissance** aux dirigeants de la région, en particulier de la CEEAC et de la CEMAC, pour leurs efforts constants visant à promouvoir la paix et la stabilité en RCA et les **exhorte** à persévérer dans ces efforts. A cet égard, le Conseil **prend note** de la décision de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, à Brazzaville, le 30 octobre 2007, de transférer la tutelle de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC), de la CEMAC à la CEEAC, ainsi que de la décision du Gouvernement camerounais, d'adjoindre un contingent fort de 119 hommes en vue de renforcer la FOMUC ;
5. **Se félicite** de la collaboration fructueuse entre l'UA et l'Union européenne (UE) qui a permis d'apporter, depuis 2004, un appui toujours renouvelé aux activités de la FOMUC et **encourage** les deux institutions à renforcer ce partenariat et à l'étendre à d'autres domaines clés du programme de reconstruction post-conflit et de redressement socio-économique de la RCA ;
6. **Exprime sa préoccupation** face à la persistance de l'insécurité dans certaines provinces de l'intérieur ainsi que sur certains axes routiers et à la dégradation de la situation humanitaire dans le nord du pays ;

7. **Condamne fermement** les atrocités commises par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de Joseph Kony en République centrafricaine et **se préoccupe profondément** de la menace de déstabilisation que représente la présence de ce mouvement pour la RCA et le Tchad ;
8. **Note avec satisfaction** les efforts soutenus déployés par le Gouvernement centrafricain en vue du relèvement socio-économique de la RCA et les avancées enregistrées à cet égard. Le Conseil **exprime sa reconnaissance** à l'ensemble des partenaires au développement pour leur appui constant et leur engagement aux côtés des autorités centrafricaines et les **encourage** à poursuivre et à renforcer leur appui en vue de contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA ;
9. **Félicite** la Commission pour les initiatives qu'elle a prises dans le cadre du suivi de son Communiqué PSC/PR/Comm(LXVII) du 7 décembre 2006, en particulier l'organisation de la conférence de solidarité africaine avec la RCA tenue à Addis Abéba le 19 octobre 2007, et lui **demande** de poursuivre et d'intensifier ses efforts en vue d'assurer le suivi adéquat des conclusions de ladite conférence, y compris à travers l'envoi à Bangui d'une mission technique de suivi, et **exhorte** les Etats membres de continuer à appuyer la RCA ;
10. **Demande également** à la Commission de continuer à appuyer le dialogue politique inclusif et les efforts de consolidation de la paix en RCA, et de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'ouverture d'un Bureau de Liaison à Bangui ;
11. **Décide** de rester saisi de la question.